

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2878

15 novembre 2013

SOMMAIRE

BPI V S.à r.l.	138110	P. Goddeau & Cie	138137
DBAG Holding I S.à r.l.	138122	Piercy S.A.	138140
Dupong S.à r.l.	138121	PI.lu S.A.	138104
Get It Fix S.à r.l.	138122	Praha Invest S.A.	138135
Greenman Accelerate S.A.	138121	Pralines S.A.	138141
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	138104	Praxis Luxembourg S.A.	138139
K Agamemnon S.à r.l.	138134	PRB Luxembourg International S. à r.l. .	138138
KFA Acquisition Luxco S.à r.l.	138123	PRB Luxembourg S.à r.l.	138137
K-Flat S.A.	138135	Prestinvest Holding S.A.	138137
K & K Solutions	138134	Promobelle	138138
Logrosan Equity Investments, S.à r.l. ...	138098	Promotions Lahure S.à r.l.	138121
Longhella S.A.	138144	Promotions Lahure S.à r.l.	138121
Luxembourg Offshore Management Com- pany S.A.	138144	Proprimm S.A.	138141
NEXSTEP Advisory S.à r.l.	138110	Publi Lettres Lux S.à r.l.	138120
Olive S.A.	138136	P. Vermoere & Cie	138137
Pamaca S.A.	138140	PW Gestion Immobilière S.A.	138120
Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	138136	Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.	138121
Paras International S.A.	138140	REIP Portfolio Holding S.à r.l.	138141
Parkinvest Spf S.A.	138140	Rent A Casa S.A.	138141
Parkinvest Spf S.A.	138139	Rent A Casa S.A.	138141
Pavinvest S.A.	138140	Rent A Casa S.A.	138142
Pavinvest S.A.	138138	Ricona Investments S.à r.l.	138144
PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l. .	138138	Roundabout S.à r.l.	138142
Peintures Becker	138142	The Bank of New York Mellon (Luxem- bourg) S.A.	138122
Perfact S.A.	138135	Universal Premium Fund	138110
Perpetual Technologies S.A.	138139	Vallis Sustainable Investments I Holding S.à r.l.	138122
PESCA Spf S.A.	138139	Vision S.A.	138134
Petits Chevaux	138140		

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.887.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.167.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Logrosan Equity Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 180.167 and having a share capital of four million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 4,887,500.-) (the Company). The Company was incorporated on September 11, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Since its incorporation, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed of Me Jean Seckler, notary resident in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 23, 2013, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Campus Palmas Altas, c/ Energia Solar, n° 1, 41014, Sevilla, Spain, registered with the Commercial Registry of Sevilla at folio 44 of tome 5.491 of the general companies page SE-92.376 (the Sole Shareholder).

here duly represented by Peggy SIMON, private employee, whose professional address is in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment to articles 6., 8., 11., 12., 16.1 and 17.1. of the Articles; and
 2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 6., 8., 11., 12., 16.1 and 17.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (*inter vivos*) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.
- 6.7. In accordance with article 9 of the Luxembourg law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged (the Pledgee) subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. The Pledgee may, in accordance with the relevant pledge agreement, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder, the Pledgee and the Company governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the Pledgee has elected to exercise the above rights, only the Pledgee shall be entitled to exercise or direct the exercise of the voting rights or any other rights attached

to pledged shares in any way it deems fit, including the voting rights in respect of the appointment and/or removal of the managers of the Company.

6.8. The register of shareholders of the Company (the Register) shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by any shareholder on request. The Company, the shareholder and the Pledgee may appoint a custodian to hold the Register in custody in its specified office in Luxembourg. The Custodian shall only be authorised to retransfer the Register to the Company and/or the shareholder if and to the extent permitted in written by the Pledgee."

(...)

" **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, or one (1) class A manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) The Pledgee may, at its discretion, appoint an observer (the Observer) who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and is entitled to receive all information provided to the Managers. For the avoidance of doubt, the Observer is authorised to share such information with the Pledgee, to the extent such information is in the interest of the Pledgee or is necessary for the preservation, maintenance or enforcement of the rights of the Pledgee under the relevant pledge agreement and the finance documents in relation to such pledge agreement.

(v) The Pledgee and the Observer shall receive (8) eight days prior notice of the holding of any Board meeting of the Company and of the agenda of such Board meeting. In case of emergency (in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice), the (8) eight days prior notice to the Pledgee and the Observer may be reduced to two (2) days prior notice. The Pledgee may waive at any time the above notice.

(vi) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vii) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(x) The Pledgee and the Observer shall receive (8) eight days prior notice of the passing of any Managers' Circular Resolutions and the contents of such Managers' Circular Resolutions. In case of emergency (in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice), the (8) eight days prior notice to the Pledgee and the Observer may be reduced to two (2) days prior notice. The Pledgee may waive at any time the above notice.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) of the managers provided that, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board."

(...)

" Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) The Pledgee shall receive (8) eight days prior notice of the holding of any General Meeting of the Company and of the agenda of such General Meeting. The Pledgee may waive at any time the above notice.

(iv) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(v) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(vi) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vii) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may only be amended with (i) the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital and (ii) the consent of the Pledgee.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require (i) the unanimous consent of the shareholders and (ii) the consent of the Pledgee.

(xi) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

(xii) The Pledgee shall receive (8) eight days prior notice of the passing of any Written Shareholders' Resolutions and the contents of such Written Shareholders' Resolutions. The Pledgee may waive at any time the above notice."

(...)

" Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing, provided that the Pledgee shall receive (8) eight days prior notice of the passing of such resolutions and the contents of such resolutions. The Pledgee may waive at any time the above notice. "

(...)

" 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital, provided that the Pledgee consents to such liquidation. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities."

(...)

" 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication. Notices and communications to the Pledgee and the Observer will be served in accordance with the provisions of the relevant share pledge agreement."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de septembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Logrosan Equity Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.167 et disposant d'un capital social de quatre million huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 4.887.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 11 septembre 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Depuis sa constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Espagne, dont le siège social est établi au Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, 41014, Séville, Espagne, immatriculée au Registre de Commerce de Séville folio 44 tome 5.491 des sociétés générales page SE-92.376 (l'Associé Unique).

ici dûment représenté par Peggy SIMON, employée privé, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 6., 8., 11., 12., 16.1 et 17.1. des Statuts; et
2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 6., 8., 11., 12., 16.1 et 17.1. des Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.
- 6.7. Conformément à l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 5 Août 2005 dans les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces parts sociales ont été gagées (le Créancier Gagiste) sous réserve et en conformité avec la convention de gage pertinente. Le Créancier gagiste peut, en conformité avec la convention de gage pertinente, exercer également tous les droits de l'associé concerné en rapport à la convocation d'une assemblée des associés ou à l'adoption de résolutions des associés, y compris, pour éviter tout doute, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée des associés et de demander à ajouter des points à l'ordre du jour, et de proposer et d'adopter des résolutions sous forme écrite. La Société exécutera

de telles conventions de gage conclues entre un associé, le Créancier Gagiste et la Société, et régissant les droits décrits ci-dessus. Une fois que le Créancier Gagiste aura choisi d'exercer les droits ci-dessus, seul le Créancier Gagiste sera en droit d'exercer ou diriger l'exercice des droits de vote ou tous autres droits attachés aux parts sociales gagées de toute manière qui lui semble appropriée, y compris les droits de vote relatifs à la nomination et/ou la révocation des gérants de la Société.

6.8. Le registre des associés de la Société (le Registre) devra être conservé au siège social de la Société et pourra être consulté par tout associé sur simple demande. La Société, l'associé et le Créancier Gagiste pourront nommer un dépositaire qui tiendra le registre en dépôt au bureau qu'il aura au Luxembourg. Le Dépositaire ne sera autorisé à re-transférer le Registre à la Société et/ou à l'associé que si et dans la mesure autorisée par écrit par le Créancier Gagiste.»

(...)

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, ou un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) le Créancier Gagiste peut, à sa discrétion, nommer un observateur (l'Observateur) qui peut assister et prendre la parole, mais ne peut pas voter, à toutes les réunions du Conseil et est autorisé à recevoir toute information fournie aux Gérants. Pour éviter tout doute, l'observateur est autorisé à partager l'information avec le Créancier Gagiste, dans la mesure où cette information est dans l'intérêt du Créancier Gagiste ou est nécessaire à la préservation, au maintien ou à l'application des droits du Créancier Gagiste selon la convention de gage de parts sociales concernée et les documents financiers relatifs à une telle convention de gage de parts sociales.

(v) le Créancier Gagiste et l'Observateur recevront une convocation huit (8) jours avant la tenue de toute réunion du Conseil de la Société avec l'ordre du jour de cette réunion du Conseil. En cas d'urgence (auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront énoncées dans la convocation), la convocation de huit (8) jours au Créancier Gagiste et à l'observateur pourra être réduite à deux (2) jours. Le Créancier Gagiste peut renoncer à tout moment à la convocation ci-dessus.

(vi) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vii) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés aient nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(x) Le Créancier Gagiste et l'Observateur devront recevoir une convocation de (8) huit jours avant l'adoption de toutes Résolutions Circulaires des Gérants avec le contenu de ces Résolutions Circulaires des Gérants. En cas d'urgence (auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront énoncées dans la convocation), la convocation de huit (8) jours au Créancier Gagiste et à l'Observateur pourra être réduite à deux (2) jours. Le Créancier Gagiste pourra renoncer à tout moment à la convocation ci-dessus.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que les associés nomment différentes catégories de gérants, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B, La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

(...)

« Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Le Créancier Gagiste recevra une convocation (8) huit jours avant la tenue de toute Assemblée Générale de la Société avec l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Le Créancier Gagiste pourra renoncer à tout moment à la convocation ci-dessus.

(iv) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(v) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés (i) qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social et (ii) le consentement du Créancier Gagiste.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige (i) le consentement unanime des associés et le consentement du Créancier Gagiste.

(xi) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

(xii) Le Créancier Gagiste recevra une convocation huit (8) jours avant l'adoption de toutes Résolutions Ecrites des Associés avec le contenu de ces Résolutions Ecrites des Associés. Le Créancier Gagiste pourra renoncer à tout moment la Convocation ci-dessus.»

(...)

« Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit à condition que le Créancier Gagiste reçoive une convocation huit (8) jours avant l'adoption de ces résolutions avec le contenu de ces résolutions. Le Créancier Gagiste pourra renoncer à tout moment à la convocation ci- dessus.»

(...)

« 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve que le Créancier Gagiste consente

à une telle dissolution. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.»

(...)

« **17.1.** Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Les convocations et les communications au Créancier Gage et à l'Observateur seront procurées conformément aux dispositions de la convention de gage de parts sociales concernée.»

(...)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte est passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 01 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1792. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139886/357.

(130170480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 77.860.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2013 a décidé de renouveler les mandats de:

a) Monsieur Patrick Wille, domicilié 6B, Porte de France à L-4360 Esch-sur-Alzette, en tant qu'administrateur. Il est attribué à Monsieur Patrick Wille, susnommé, la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société PI.lu et droit de cosignature obligatoire pour tout acte relatif à la gestion journalière signé par un autre administrateur.

b) Madame Isabelle Desmeytere, domiciliée à Prinsenstraat 42 à B-1850 Grimbergen, en tant qu'administrateur.

c) la société FIDU-CONCEPT SARL, B 38.136, dont le siège social est situé avenue Marie-Thérèse, 36 à L-2132 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2013 a décidé de nommer:

La société CODEJA sarl, B 71.771, dont le siège social est situé rue Michel Rodange, 18-20 à L-2430 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2017 qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2013140809/21.

(130171131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.729.862.268,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111206 and having a share capital of

EUR 189,862,288 (the Company), incorporated on 2 October 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 234 of 2 February 2006 and whose articles of association have been amended several times and for the last time on 19 September 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed is in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

(1) Imperial Tobacco Capital Assets (1), a private unlimited company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at 121 Winterstoke Road, Bristol, BS3 2LL, registered with the Companies House under the number 05561064 and being the holder of 64,000 preference shares;

(2) Imperial Tobacco Management (1) Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at 1st and 2nd Floors Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 1EW and being the holder of 13,529,592 ordinary shares; and

(3) Imperial Tobacco Management (2) Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at 1st and 2nd Floors Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 1EW and being the holder of 13,529,592 ordinary shares,

(the parties listed under items (1) to (3) above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

all hereby represented by Ms Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies executed on behalf of the relevant Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. all of the 27,059,184 (twenty-seven million fifty-nine thousand one hundred and eighty-four) ordinary shares and 64,000 (sixty-four thousand) preference shares, having a nominal value of EUR 7 (seven Euros) each, representing the entire subscribed share capital of the Company which is set at EUR 189,862,288 (one hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and eighty-eight Euro) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) The waiver of the notice required to convene a meeting of the Shareholders of the Company;

(2) Decision to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,539,999,980 (two billion five hundred and thirty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 189,862,288 (one hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and eighty-eight Euro) to an amount of EUR 2,729,862,268 (two billion seven hundred and twenty-nine million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and sixty-eight Euro), by way of the issuance of 362,857,140 (three hundred and sixty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 7 (seven Euro) each, together with the payment of an ordinary share premium;

(3) Subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (2) by way of contribution in kind;

(4) Decision to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital of the Company specified under item (2) and item (3) above;

(5) Decision to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above increase of the Company's share capital as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith; and

(6) Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the notice requirements for convening a meeting of the Shareholders, the Shareholders considering themselves as duly convened and acknowledging that they are fully aware of the agenda for the Meeting which has been provided to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 2,539,999,980 (two billion five hundred and thirty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 189,862,288 (one hundred and eighty-nine

million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and eighty-eight Euros) to an amount of EUR 2,729,862,268 (two billion seven hundred and twenty-nine million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and sixty-eight Euro), by way of the issuance of 362,857,140 (three hundred and sixty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 7 (seven Euro) each, together with the payment of an ordinary share premium.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment pursuant to the second resolution as follows:

Subscription - Payment

Imperial Tobacco Management (1) Limited hereby agrees to (i) subscribe for 165,564,021 (one hundred and sixty five million five hundred and sixty-four thousand twenty-one) new ordinary shares of the Company having a par value of EUR 7 (seven Euro) each, and (ii) fully pay up such ordinary new shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 1,158,948,153 (one billion one hundred and fifty-eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and fifty-three Euro) held by Imperial Tobacco Management (1) Limited held against Imperial Tobacco Finance PLC, having its registered office in 121 Winterstoke Road, Bristol, BS3 2LL, United Kingdom, (the First Contribution).

The First Contribution shall be allocated as follows:

(a) the amount of EUR 1,158,948,147 (one billion one hundred and fifty-eight million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-seven Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(b) the remainder of an amount of EUR 6 (six Euro) is to be allocated to the ordinary share premium account of the Company.

Imperial Tobacco Management (1) Limited hereby agrees to (i) subscribe for 15,864,549 (fifteen million eight hundred and sixty four thousand five hundred and forty nine) new ordinary shares of the Company having a par value of EUR 7 (seven Euro) each, and (ii) fully pay up such ordinary new shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 111,051,847 (one hundred and eleven million fifty-one thousand eight hundred and forty-seven Euro) held by Imperial Tobacco Management (1) Limited against Imperial Tobacco Finance PLC (the Second Contribution).

The Second Contribution shall be allocated as follows:

(a) the amount of EUR 111,051,843 (one hundred and eleven million fifty-one thousand eight hundred and forty-three Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(b) the remainder of an amount of EUR 4 (four Euro) is to be allocated to the ordinary share premium account of the Company.

Imperial Tobacco Management (2) Limited hereby declares to (i) subscribe for 181,428,570 (one hundred and eighty-one million four hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy) new ordinary shares of the Company having a par value of EUR 7 (seven Euro) each, and (ii) fully pay up such ordinary new shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 1,270,000,000 (one billion two hundred and seventy million Euro) held by Imperial Tobacco Management (2) Limited against Imperial Tobacco Finance PLC (the Third Contribution)

The Third Contribution shall be allocated as follows:

(a) the amount of EUR 1,269,999,990 (one billion two hundred and sixty nine million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(b) the remainder of an amount of EUR 10 (ten Euro) is to be allocated to the ordinary share premium account of the Company.

The free transferability and the value of all the receivables (mentioned above in the First Contribution, the Second Contribution and the Third Contribution) have been certified to the undersigned notary by means of valuation certificates dated 19 September 2013 issued by the Shareholders and countersigned by the Company (the Valuation Certificates).

A copy of the Valuation Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of preference shares	Name of ordinary shares
Imperial Tobacco Capital Assets (1)	64,000	
Imperial Tobacco Management (1) Limited		194,958,162
Imperial Tobacco Management (2) Limited		194,958,162
Total number of shares	64,000	389,916,324

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The corporate capital is set at EUR 2,729,862,268 (two billion seven hundred and twenty-nine million eight hundred and sixty-two thousand two hundred and sixty-eight Euro), divided into (i) 389,916,324 (three hundred and eighty-nine million nine hundred and sixteen thousand three hundred and twenty-four) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) 64,000 (sixty-four thousand) preference shares (the Preference Shares together with the Ordinary Shares, the Shares) with a par value of EUR 7 (seven Euros) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grant power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of (i) the above increase of the Company's share capital, as well as (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111206 et ayant un capital social de 189.862.288 EUR (la Société), constituée le 2 octobre 2005 suivant un acte du notaire instrumentaire, résidant alors à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 234 du 2 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 septembre 2013, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

ONT COMPARU:

(1) Imperial Tobacco Capital Assets (1), une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 121 Winterstroke Road, BS3 2LL Bristol, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05561064 et détenant 64.000 parts sociales préférentielles;

(2) Imperial Tobacco Management (1) Limited, une société régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Elizabeth House 1^{er} et 2^{ème} étages, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 1EW, et détenant 13.529.592 parts sociales ordinaires; et

(3) Imperial Tobacco Management (2) Limited, une société régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Elizabeth House, 1^{er} et 2^{ème} étages, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 1EW, et possédant 13.529.592 parts sociales ordinaires, (les parties mentionnées sous les points (1) à (3) ci-dessus sont chacune désignée comme l'Associé et collectivement comme les Associés), représentées par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 27.059.184 (vingt-sept millions cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires et 64.000 (soixante-quatre mille) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société d'un montant de 189.862.288 EUR (cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), sont présentes ou dûment représentées lors de l'Assemblée, qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation prévues pour convoquer une réunion des Associés de la Société;

(2) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.539.999.980 EUR (deux milliards cinq cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt Euros), afin de faire passer le capital social de la Société de son montant actuel de 189.862.288 EUR (cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), à un montant de 2.729.862.268 EUR (deux milliards sept cent vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent soixante-huit Euros), au moyen d'une émission de 362.857.140 (trois cent soixante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission ordinaire;

(3) Souscription et paiement de la totalité de l'augmentation du capital social énoncée sous le point (2) par voie d'apport en nature;

(4) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société énoncée sous les points (2) et (3) ci-dessus;

(5) Décision de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec octroi de pouvoir et d'autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à (i) l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, ainsi qu'à (ii) toutes les formalités y afférentes; et

(6) Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation des Associés à une assemblée des Associés, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de 2.539.999.980 EUR (deux milliards cinq cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 189.862.288 EUR (cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), à un montant de 2.729.862.268 EUR (deux milliards sept cent vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent soixante-huit Euros), par l'émission de 362.857.140 (trois cent soixante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission ordinaire.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation du capital social et la libération intégrale conformément à la deuxième résolution, de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Imperial Tobacco Management (1) Limited déclare par la présente (i) souscrire à 165.564.021 (cent soixante-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille vingt-et-une) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, et (ii) payer la totalité de ces nouvelles parts sociales ordinaires au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'une valeur de 1.158.948.153 EUR (un milliard cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-huit mille cent cinquante-trois Euros) détenue par Imperial Tobacco Management (1) Limited envers Imperial Tobacco Finance PLC, ayant son siège social à 121 Winterstoke Road, Bristol, BS3 2LL, Royaume-Uni (le Premier Apport).

Le Premier Apport sera ventilé comme suit:

(i) le montant de 1.158.948.147 EUR (un milliard cent cinquante-huit millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-sept Euros) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde, d'un montant de 6 EUR (six Euros), sera alloué au compte de prime d'émission ordinaire de la Société.

Imperial Tobacco Management (1) Limited déclare par la présente (i) souscrire à 15.864.549 (quinze millions huit cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, et (ii) payer la totalité de ces nouvelles parts sociales ordinaires au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 111.051.847 EUR (cent onze millions cinquante-et-un mille huit cent quarante-sept Euros) détenue par Imperial Tobacco Management (1) Limited envers Imperial Tobacco Finance PLC (le Second Apport).

Le Second Apport sera ventilé comme suit:

(i) le montant de 111.051.843 EUR (cent onze millions cinquante-et-un mille huit cent quarante-trois Euros) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde d'un montant de 4 EUR (quatre Euros) sera alloué au compte de prime d'émission ordinaire de la Société.

Imperial Tobacco Management (2) Limited déclare par la présente (i) souscrire à 181.428.570 (cent quatre-vingt-un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune, et (ii) payer la totalité de ces nouvelles parts sociales ordinaires au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'une valeur de 1.270.000.000 EUR (un milliard deux cent soixante-dix millions d'Euros) détenue par Imperial Tobacco Management (2) Limited envers Imperial Tobacco Finance PLC (le Troisième Apport).

Le Troisième Apport sera ventilé comme suit:

(i) le montant de 1.269.999.990 EUR (un milliard deux cent soixante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde, d'un montant de 10 EUR (dix Euros) sera alloué au compte de prime d'émission ordinaire de la Société.

La cessibilité et la valeur de toutes les créances ont été certifiées au notaire instrumentaire par le biais de certificats d'évaluation datés du 19 septembre 2013 délivrés par les Associés et contresignés par la Société (les Certificats d'Evaluation).

Une copie des Certificats d'Evaluation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'Assemblée prend acte que l'actionariat de la Société après l'augmentation de capital se compose comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales préférentielles	Nombre de parts sociales ordinaires
Imperial Tobacco Capital Assets (1)	64.000	
Imperial Tobacco Management (1) Limited		194.958.162
Imperial Tobacco Management (2) Limited		194.958.162
Nombre total de parts sociales	64.000	389.916.324

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 2.729.862.268 EUR (deux milliards sept cent vingt-neuf millions huit cent soixante-deux mille deux cent soixante-huit Euros), divisé en (i) 389.916.324 (trois cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent seize mille trois cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune et (ii) 64.000 (soixante-quatre mille) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles, conjointement avec les parts Sociales Ordinaires, les parts sociales) ayant une valeur nominale de 7 EUR (sept Euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à (i) l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de l'augmentation du capital social de la Société décrite ci-dessus, ainsi qu'à (ii) toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 8.000.-

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43279.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140616/291.

(130170942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Universal Premium Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.540.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 25 septembre 2013

L'assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprise de BDO Audit SA, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013140959/13.

(130171846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

BPI V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.016.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 13 septembre 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Madame Lilly Wollman en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2013;

- de nommer:

* Monsieur Collin Beecroft, né le 22 août 1961 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 10 St. James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2013141127/20.

(130172747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

NEXSTEP Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.566.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

NEXYARD S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B176638,

here represented by Mrs Véronique Marty, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September 2013

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name NEXSTEP Advisory S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may carry out any commercial, advisory or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

2.4 The Company may act as economic counsel.

2.5 The Company may further act as manager, director or member of any corporate body of Luxembourg or foreign companies.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the Shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10 Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s).

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager or a class A manager and a class B manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented including at least a class A manager and a class B manager at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. This majority must include at least a class A manager and a class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by a class A manager and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any or by a class A manager and a class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by NEXYARD S.à.r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500)

Thereupon, NEXYARD S.à.r.l., pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the Shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg L- 1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Guillaume Poitrinal d'Hauterives, born in Paris on 22 December 1967, professionally residing at 63, rue de Varenne 75 007 Paris, as class A manager;
 - (ii) Catherine Koch, born in Sarreguemines on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, as class B manager and
 - (iii) Véronique Marty, born in Nancy, on 30 March 1977, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

NEXYARD S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B176638,

dûment représentée par Madame Véronique Marty, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2013

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «NEXSTEP Advisory S.à.r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut effectuer toute activité commerciale, de conseil ou financière qu'elle estimera utile à la réalisation de son objet.

2.4 La Société peut agir en tant que conseil économique.

2.5 La Société peut également agir en tant que gérant, administrateur ou membre de tout organe de sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale comptable.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B désignés comme gérant de catégorie A ou de catégorie B par le(s) associé(s).

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant ou d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Cette majorité doit impérativement comprendre au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre 2014.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par NEXYARD S.à.r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)

NEXYARD S.à.r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de

sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

(i) Guillaume Poitrial d'Hauterives, né à Paris le 22 Décembre 1967, résidant professionnellement au 63, rue de Varenne 75007 Paris, en tant que gérant de classe A;

(ii) Catherine Koch, née à Sarreguemines le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(iii) Véronique Marty, née à Nancy, le 30 mars 1977, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. MARTY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42905.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139984/528.

(130170400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Publi Lettres Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.894.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4831 Rodange, le 08 octobre 2013.

Monsieur Didier Muller

Gérant

Référence de publication: 2013140824/12.

(130171668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

PW Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140826/10.

(130172095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Promotions Lahure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013140822/10.

(130171685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013140828/10.

(130171703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Promotions Lahure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013140821/10.

(130171684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Greenman Accelerate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 163.768.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2013

Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 412F, route de d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B de la Société en remplacement d'Hana WITZKE avec effet au 8 octobre 2013.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013141263/14.

(130172765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Dupong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 159.281.

Rectificatif au dépôt n° L130125453 effectué en date du 23 juillet 2013

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141182/11.

(130172648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

DBAG Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.639.

—
AUSZUG

Laut Beschluss der Gesellschafter vom 3. Oktober 2013, wird Herr Andreas Demmel, mit beruflicher Anschrift in L-1748 Luxemburg-Findel, 7, rue Lou Hemmer mit sofortiger Wirkung und auf unbegrenzte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

DBAG Holding I S.à r.l.

Référence de publication: 2013141177/12.

(130171760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Get It Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142039/10.

(130173547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenu en date du 19 septembre 2013:

Madame Carol M. Andrews a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 19 septembre 2013.

Monsieur Jeff Pamplin, né le 4 novembre 1973 à Dublin, Mandé, avec adresse professionnelle au Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande a été élu en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Carol M. Andrews, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Joseph G. Wheatley, Président et administrateur
- David J. Micallef, Administrateur
- Dean V. Fletcher, Administrateur
- Mark Mannion, Administrateur
- Jeff Pamplin, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142486/21.

(130173032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Vallis Sustainable Investments I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.806.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 5 août 2013

En date du 5 août 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Joost Tulkens en tant que gérant de classe B avec effet immédiat;

- de nommer Michael Vareika, né le 24 mai 1960 à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement au 8 rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013142521/18.

(130173122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

KFA Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.763.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KFA Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having an issued capital of twelve thousand and five hundred eur (EUR 12,500.-) with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 30 September 2013.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "KFA Acquisition Luxco S.a r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KFA Holdings Luxco S.à r.l.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Kevin Fusco, born on 18 October 1977 in Batavia (USA), having his professional address at 375 Park Avenue, 12th floor, New York, 10152 (USA), as Class A Manager,
- Ms Kimberly Terjanian, born on 15 May 1973, New Jersey (USA), having her professional address at 375 Park Avenue, 12th floor, New York, 10152 (USA), as Class A Manager;
- Mr Brian Patterson, born on 31 May 1983 in Ohio, (USA), with his professional address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Miroslav Stoev, born on 4 January 1976 in Sofia (Bulgaria), professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B Manager; and
- Ms Laetitia Ambrosi, born on 12 March 1975 in Lyon (France), professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KFA Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 septembre 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KFA Acquisition Luxco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
KFA Holdings Luxco S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, 12th floor, New York, 10152 (Etats-Unis), en qualité de Gérant de Catégorie A;

- Madame Kimberly Terjanian, née le 15 mai 1973 à New Jersey (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, 12th floor, New York, 10152 (Etats-Unis), en qualité de Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Brian Patterson, né le 31 mai 1983 à Ohio, (Etats-Unis), avec pour adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Miroslav Stoev, né le 4 janvier 1976 à Sofia (Bulgarie), avec pour adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B; et

- Madame Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon (France), avec pour adresse professionnelle le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2013. REM/2013/1734. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143576/612.

(130175146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 70.744.

Auszug aus der ausserordentliche Versammlung vom 26. September 2013

Es geht aus einer außerordentliche Generalversammlung vom 26. September 2013, betreffend die Gesellschaft Vision S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B70.744:

Die Versammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Komissars zu erneuern. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Komissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 43934. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142523/18.

(130172900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

K Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.311.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 septembre 2013

Le siège social de la société est transféré du 40 Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143560/11.

(130174958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

K & K Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143559/10.

(130175288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

K-Flat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.861.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013143561/15.

(130174705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Praha Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.930.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 septembre 2013, le mandat des Administrateurs VALON S.A., représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent, LANNAGE S.A. représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent et KOFFOUR S.A., représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 14.10.2013.

Pour: PRAHA INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013143729/18.

(130175619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Perfact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.589.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

Monsieur Rudi op't ROODT, ingénieur civil, né à Hasselt (Belgique) le 9 mai 1963, demeurant à B-3221 Holsbeek, 9, Hellegat.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare et a requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. La société anonyme PERFECT S.A (matricule 2008 2207 806), ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 137.589, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit de résidence à Mersch, le 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 29 avril 2008.

II. Le capital social émis de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,00 €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,00 €) chacune.

Et l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être le propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société, et

VIII. les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au domicile du comparant Monsieur Rudi op't ROODT, préqualifié.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue à lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rudi op't ROODT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 9 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12484. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143722/43.

(130175452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013143695/11.

(130175415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 septembre 2013 que:

1. M. Mohamed Isarti, né le 28 mai 1978 à Beni Said (Maroc), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

2. M. Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 septembre 2013 par les gérants suivants:

- M. Mohamed Isarti, gérant;
- M. Benjamin Hartmeier, gérant;
- M. Rüdiger Schwarz, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013143707/21.

(130174855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

P. Vermoere & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.861.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143706/10.

(130174686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

P. Goddeau & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 135.280.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143705/10.

(130174687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 octobre 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS et de Monsieur Daniel ADAM, administrateurs de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143733/13.

(130175343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Octobre 2013.

PRB Luxembourg S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013143732/14.

(130174801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2013.

PRB Luxembourg International S.à r.l
M.P. Galliver
Manager

Référence de publication: 2013143731/14.

(130174853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Promobelle, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 137.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143734/9.

(130175398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pavinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02.05.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RODRIGUES Eugenio, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013143717/17.

(130175468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.832.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 septembre 2013 que:

1. M. Rüdiger Schwarz, ayant son adresse professionnelle au 16, boulevard Royal, 2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été révoqué de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. M. Mohamed Isarti, né le 28 mai 1978 à Beni Said (Maroc), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

3. M. Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 septembre 2013 par les gérants suivants:

- M. Mohamed Isarti, gérant;

- M. Benjamin Hartmeier, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013143720/22.

(130174854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Perpetual Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.891.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013143723/10.

(130175339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

En date du 6 septembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer son siège - social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2013.

En outre, l'adresse professionnelle des administrateurs suivants, qui sont également les personnes en charge de la gestion journalière de la Société, est désormais au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Robert Kimmels

- Bakary Sylla

- Martina Schümann

Il y aussi lieu de noter que suite à la fusion du cabinet Audit & Compliance S.à.r.l. avec PricewaterhouseCoopers, Société coopérative - ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg - au 30 septembre 2011, ce dernier est désormais le reviseur d'entreprise agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Mr. Robert Kimmels

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013143710/22.

(130174868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143724/9.

(130175457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Parkinvest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.798.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143716/9.

(130175475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Parkinvest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.798.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143715/9.

(130175456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Paras International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143714/9.

(130174719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pavinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.017.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143718/9.

(130175470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pamaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 168.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143713/9.

(130174714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Piercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013143726/10.

(130175331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Petits Chevaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013143725/10.

(130175294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pralines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013143730/10.

(130175332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Proprimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.
R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Le bilan au 31 décembre 2012 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013143737/11.

(130174657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013143755/13.

(130175193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Rent A Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.016.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013143758/14.

(130174751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Rent A Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.016.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013143759/14.

(130174752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Rent A Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.016.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013143760/14.

(130174753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Peintures Becker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 3, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 95.162.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013143721/12.

(130175529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.745.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"MGP Roundabout S.à r.l.", société à responsabilité limitée, a private limited liability company, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 130254 (the "Sole Shareholder").

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 9th, 2013.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Roundabout S.à.r.l.", having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 9th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2085 on August 28th, 2008,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 140745 (the "Company").

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The subscribed capital of the Company is set at fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-), represented by two thousand and two hundred (2,200) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"MGP Roundabout S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg 130254 ("l'Associée Unique"), représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'Associée Unique de "Roundabout S.à r.l.", ayant son siège social au 28, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, Notaire de résidence à Niederanven, le 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 on le 28 août 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 140745 (la «Société»).

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société.

Le capital social de la Société est de cinquante-cinq mille euros (55.000.- EUR), représenté par deux mille deux cents (2.200) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante, représentée comme ci-avant aux membres du Conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à son siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes

138144

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43334. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143749/92.

(130175408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Ricono Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.642.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 22 août 2013

1. M. Ritsaert TRAMPE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ricono Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013143747/16.

(130174726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142240/9.

(130173170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Longhella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.580.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142230/9.

(130173581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.
